

FICHE MÉTIER

INGENIEUR/E ICPE

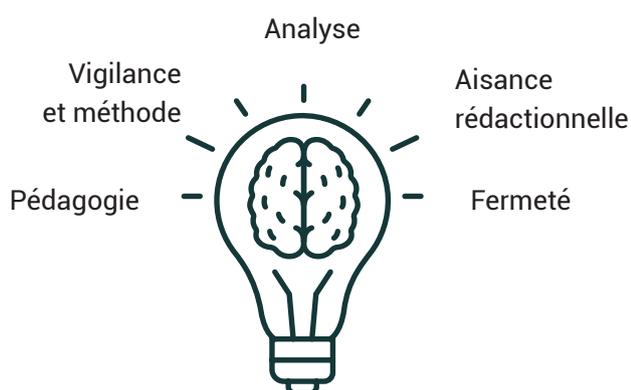


L'ingénieur ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) est spécialisé dans la gestion des installations industrielles ou agricoles qui présentent des risques pour l'environnement ou la santé publique. Ces installations sont réglementées et doivent respecter des normes strictes pour minimiser leur impact sur l'environnement.



MISSIONS

- **Étude et évaluation des risques** : Réaliser des études de danger et d'impact pour évaluer les risques associés aux installations, mettre en place des mesures de prévention et de protection pour minimiser ces risques.
- **Conformité réglementaire** : S'assurer que les installations respectent les réglementations nationales et européennes en matière d'environnement, préparer et déposer les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ou de déclaration ICPE.
- **Conception et amélioration des installations** : Collaborer avec les équipes de conception pour intégrer les exigences environnementales dans les projets, proposer des améliorations pour réduire l'impact environnemental des installations existantes.
- **Gestion et suivi** : Superviser la mise en œuvre des mesures de protection environnementale, assurer les déclarations réglementaires relatives aux ICPE, suivre la réglementation et les installations pour garantir leur conformité continue.
- **Audits et inspections** : Conduire des audits internes pour vérifier la conformité des installations, préparer et gérer les inspections réalisées par les autorités de régulation.
- **Communication** : Former le personnel aux bonnes pratiques environnementales et à la gestion des risques, sensibiliser les parties prenantes internes et externes aux enjeux environnementaux, faire preuve de diplomatie et de pédagogie tout en étant ferme.



expérience

Expérience de 3 à 5 ans dans la gestion des installations classées ou la gestion environnementale.

compétences

Solides connaissances en risques industriels, ingénierie environnementale, chimie, biologie et gestion des déchets. Maîtrise des normes et réglementations (ICPE, QHSE, ATEX, directives européennes, etc.). Capacité à gérer des projets complexes en respectant les délais et budgets.

qualification

De formation supérieure ingénieur (Bac+5) en génie environnemental, génie industriel, chimie ou dans un domaine connexe. Des formations complémentaires en gestion des risques, normes ISO (14001, 45001) ainsi qu'une certification en gestion de la qualité, santé, sécurité et environnement (QHSE) sont des plus.

Conditions d'exercice :

Travail en bureau d'études, chez un constructeur, une collectivité... Déplacements sur les sites de méthanisation, chez les clients et partenaires. Participation à des salons professionnels.



35 000 € - 60 000 € brut/an
selon expérience

© Consilde Media Group & Biogaz Vallée
www.consilde.com
www.innovation24.news
Avec la contribution majeure de borea